

***Document de réflexion
sur la privatisation de l'eau à Montréal***

Novembre 1996

«Par ses réalisations passées, ses installations modernes, son expansion continue et les sommes d'argent investies, le service d'eau de Montréal se révèle l'une des activités les plus utiles de la ville.»

Document des services publics de la Ville de Montréal

Avant-propos

Voici une première réflexion sur les enjeux de la privatisation de l'eau à Montréal. À la lecture de ce document, vous comprendrez l'importance d'exiger que l'administration municipale de la Ville de Montréal tienne un débat public sur le sujet. L'eau, cette ressource essentielle et irremplaçable appartient à la population. On ne peut pas la vendre ainsi sans nous demander notre avis !

On cible souvent la privatisation de l'eau comme étant un moyen de réduire la surconsommation de l'eau. Sans remettre en question ce réel problème, nous croyons que nous pouvons y apporter d'autres solutions. Le mouvement syndical doit jouer un rôle important dans l'élaboration de solutions visant l'économie de l'eau. Cette réflexion doit s'inscrire à l'intérieur du débat de société que commande le développement durable des ressources naturelles.

Par ailleurs, nous voulons aussi amorcer, dans le mouvement, un débat sur la privatisation de l'eau mais aussi, plus largement, sur d'autres projets de privatisation sur lesquels nous sommes appelés à intervenir : Hydro-Québec, transport en commun, services auxiliaires dans le secteur de la santé, etc.

En effet, bien que la CSN ait des orientations historiques «contre» la privatisation de services publics ou parapublics, nous croyons que celles-ci doivent être actualisées. De plus en plus, les syndicats ont à faire face à de nouvelles formes de privatisations : partenariat, société d'économie-mixte, gestion déléguée, prise en charge par des coopératives de travailleuses et de travailleurs de services publics, etc. Ces nouvelles réalités appellent aussi de nouveaux débats.

PROPOSITIONS :

Que le CCMM participe activement à la Coalition pour un débat public sur l'eau à Montréal;

Que le CCMM intervienne auprès de la CSN pour initier un débat à l'intérieur de ses instances et de ses organismes sur le sujet de la privatisation et des nouvelles formes de gestion déléguée des services publics ou parapublics (eau, Hydro-Québec, transport en commun, services auxiliaires dans le secteur de la santé, etc.).

LA PRIVATISATION DE L'EAU À MONTRÉAL

La privatisation de l'eau continue de faire des vagues, autant à Montréal que dans le reste de la province. Le secret le moins bien gardé de l'administration municipale est sans aucun doute son intérêt pour céder la gestion de l'eau à un tiers. En fait, des négociations en vase clos se poursuivent à la Ville de Montréal, avec des sociétés multinationales (Générale des eaux, Lyonnaise des eaux, etc.) et des firmes québécoises (Gaz métropolitain, SNC Lavallin etc.) désireuses de mettre la main sur cette ressource précieuse qu'est l'eau potable.

Il existe actuellement une coalition de groupes populaires et communautaires, des syndicats, des membres de l'opposition municipale et d'individus qui réclame la tenue d'un débat public sur l'eau à Montréal.

La privatisation de l'eau, peu importe la forme qu'elle peut prendre; privatisation complète, société d'économie mixte, co-entreprise publique-privée, gestion déléguée (le maire de Montréal utilise le terme *partenariat*), représente des enjeux majeurs et remet en question certaines valeurs fondamentales de notre société.

LES ENJEUX DE LA PRIVATISATION DE L'EAU À MONTRÉAL

LES CONVENTIONS COLLECTIVES

En février 1996, le ministère des Affaires municipales a élaboré un *Modèle québécois de privatisation de l'eau dans les municipalités du Québec*. Dans ce document interne, le ministère cible principalement les conventions collectives des employés municipaux comme étant un obstacle à la privatisation de l'eau, difficulté à laquelle on semble vouloir trouver une solution. Pour le gouvernement, la privatisation de l'eau est une avenue intéressante qui pourrait notamment *venir en aide aux firmes d'ingénieurs qui vivent des temps difficiles*.

En fait, il est vrai que les conventions collectives, présentement en vigueur à la Ville de Montréal, sont plus avantageuses que celles du privé et rendraient difficile voire presque impossible, pour une entreprise privée, de réaliser des profits tout en respectant cette convention. C'est pour cette raison que le Gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et certaines firmes d'avocats présentent l'application de l'article 45 (article du Code du travail qui vise à protéger le certificat d'accréditation et les conventions collectives lors d'un transfert d'entreprise) comme étant un obstacle à éliminer pour que la privatisation de services municipaux puissent se faire. Le gouvernement lui-même, (*Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eau, février 96*), écrit ceci : *Si les*

conventions étaient reconduites intégralement comme le prévoit l'article 45, il serait très difficile pour les entreprises privées de réaliser les gains de productivité attendus par la privatisation.

La firme d'avocat Martineau Walker, quant à elle, donne l'exemple de l'Ontario où les législations en matière de relations de travail sont semblables à celles du Québec et où le gouvernement provincial actuel a ouvert la porte à la privatisation en rendant le transfert d'entreprise du secteur public au secteur privé exempt de l'application de la Loi sur les relations de travail, éliminant ainsi la question du transfert du certificat d'accréditation et des conventions collectives à l'entreprise privée. Ainsi, Martineau Walker conclue qu'avant que la privatisation ne devienne une solution viable au Québec, de nombreuses questions d'ordre juridique restent en suspens et la ligne de conduite à adopter demeure incertaine.

À cette tentation du Gouvernement québécois de contourner le Code du travail s'ajoute l'incapacité de l'administration municipale à négocier une convention collective avec ses cols bleus. Déléguer une partie de ses responsabilités à une entreprise privée pourrait représenter pour la ville de Montréal une solution d'évitement.

On doit donc comprendre que l'application de l'article 45 est un enjeu majeur pour permettre la privatisation de l'eau à Montréal et que ceux qui envisagent cette alternative doivent conséquemment militer pour son abolition ou une réforme qui en diminuerait la portée.

LA RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC

L'état lamentable du réseau d'aqueduc et le manque de capacité de financement des municipalités sont souvent mentionnés comme étant les premières raisons pour justifier le recours à l'entreprise privée afin d'assurer la réfection des équipements.

Certains intervenants ont présenté une vision apocalyptique de ces infrastructures en se basant essentiellement sur l'âge des conduites et ont annoncé le chiffre de 1 milliard de dollars nécessaires pour leur rénovation. Pourtant, plusieurs autres facteurs entrent en ligne de compte lorsque l'on veut avoir une évaluation précise de l'état de nos infrastructures souterraines. À ce jour, la connaissance de l'état des infrastructures souterraines d'eau de Montréal (d'une longueur de plus de 2 500 km) est plutôt sommaire. Il est impossible d'évaluer son état actuel sans procéder à une étude précise et exhaustive. Une étude détaillée sur l'état des infrastructures est présentement en cours à la ville.

Il semblerait plutôt que le coût réel pour assurer la réfection du réseau d'aqueduc se situerait autour de 200 à 300 millions de dollars, coût qui pourrait facilement être assumé par la ville, en étalant les réparations sur une période d'une dizaine d'années. De 1986 à

1994, la ville a déjà investi plusieurs millions de dollars pour entretenir et réparer le réseau souterrain.

L'USINE CHARLES-J. DES BAILLETS

La Ville de Montréal tire son eau brute du fleuve Saint-Laurent. L'eau puisée est traitée soit à l'usine Atwater, soit à l'usine Charles-J. Des Bailleurs. L'usine de filtration Charles-J. Des Bailleurs, est une des meilleures usines de filtration en Amérique du Nord. Selon Jean-Robert Sansfaçon (Le Devoir, 12 octobre 1996), l'usine aurait coûté un milliard de dollars aux contribuables. Elle est très moderne et capable d'accepter le double de l'actuel débit. Le maire de Montréal a déjà envisagé la possibilité de la vendre pour la moitié de sa valeur. Selon la charte de la Ville de Montréal, une telle transaction nécessite un référendum. Devant cet obstacle que représente l'obligation de consulter la population, la ville semble privilégier à la privatisation le partenariat qui ne nécessite pas la vente d'équipement mais qui demeure tout aussi dangereux.

LE COÛT DE L'EAU POUR LA VILLE

La Ville de Montréal dessert environ 1 500 000 personnes. Elle est propriétaire de son propre réseau de distribution de l'eau et de celui de cinq municipalités. Elle dessert également dix autres municipalités qui sont propriétaires de leurs réseaux. La Ville de Montréal perçoit l'argent des citoyens pour «financer» les coûts de l'eau par le biais de la taxe foncière, laquelle ne couvre que les frais d'opération. Le même principe s'applique à la facturation aux autres municipalités. Les lois municipales ne permettent pas l'accumulation de fonds spécifiques pour la réfection, l'agrandissement et la construction des infrastructures. Le montant recueilli par le biais de la taxe foncière ou perçu des municipalités est donc nettement inférieur au coût réel. Dans son document, le ministère des Affaires municipales mentionne qu'il serait possible, pour le gouvernement de *modifier les lois régissant les pratiques comptables municipales au regard de la création de provisions, afin d'être équitable envers les municipalités qui choisiront de ne pas privatiser leurs services d'eau.*

LE COÛT DE L'EAU POUR LES CITOYENS

Dans le document du ministère des Affaires municipales, on souligne que les Québécois consomment annuellement un volume d'eau qui est de beaucoup supérieur (plus du double) à ce qui est utilisé en Europe par exemple, bien qu'ils héritent d'une facture deux fois moins élevée. On y écrit que *la privatisation risque d'accélérer le processus de changement au niveau de la tarification et de la perception des vrais coûts pour les services d'eau.* Bien que ce changement soit souhaitable, il n'est pas dépendant d'une gestion par l'entreprise privée. L'administration municipale pourrait très bien assumer le choix politique d'une éventuelle augmentation de la taxe foncière, ou d'une modification

dans la façon de percevoir les coûts reliés à l'eau. Malheureusement, puisqu'elle sait que cela sera probablement fort impopulaire, par lâcheté ou pour toute autre considération politique, la ville préfère que l'entreprise privée assume l'odieux d'une hausse des coûts. N'oublions jamais qu'une entreprise privée a pour objectif premier de faire des profits. Nous sommes donc assurés que toute forme de privatisation (que cela soit du partenariat ou une autre formule), contribuera à une hausse des coûts pour les citoyennes et les citoyens qui sera de beaucoup supérieure à ce qu'elle aurait été sous la gouverne d'une administration publique.

En cédant la gestion de l'eau à l'entreprise privée, la ville s'assure d'une réduction de la taxe foncière. Or, on sait qu'à Montréal, plus de 75% de la population est locataire. Advenant une baisse de la taxe foncière pour les propriétaires, on peut craindre que ceux-ci ne diminuent pas le coût de leur loyer en conséquence. Les locataires de Montréal seront donc doublement pénalisés puisqu'ils auront à payer, en plus de leur loyer, une facture pour leur consommation d'eau.

GÉRER L'EAU COMME UNE RESSOURCE RARE

L'eau représente probablement l'enjeu majeur du 21^{ème} siècle. Plusieurs prédisent même qu'elle risque d'être la cause première des prochains conflits armés. Or, le Québec possède une quantité d'eau potable qui dépasse les réserves de pétrole de l'Arabie Saoudite (*Le Soleil*, 30 octobre 1996). Inévitablement, l'eau du Québec sera convoitée. L'homme d'affaire Jean-Coutu propose même de recycler d'anciens pétroliers pour exporter notre eau potable dans les pays qui en auraient besoin (*Le Soleil*, 30 octobre 1996). Les États-Unis veulent détourner l'eau des Grands Lacs pour l'agriculture. Devant cette nouvelle dimension socio-politique de l'eau, nos réserves d'eau devront être gérées avec soin et plus que jamais, elles doivent demeurer dans les mains du réseau public. Pierre Bourque a même déjà dit : *On va avoir des guerres pour l'eau, alors il faut bien la gérer (The Gazette, 13 février 1993).*

Il est vrai que les Québécois sont peu conscients de la valeur réelle de l'eau et la perçoivent comme une ressource inépuisable et très peu dispendieuse. On doit modifier la perception de la population à cet égard.

Dans le monde, c'est l'agriculture et le secteur industriel qui absorbent plus des deux tiers de toute l'eau prélevée dans les rivières, les lacs, les fleuves et les nappes phréatique. Pour une gestion efficace de l'utilisation de l'eau à des fins agricoles ou industrielles, des mesures comme l'utilisation de nouvelles technologies ou des incitatifs au recyclage industriel de l'eau sont essentiels et doivent être une priorité pour réduire l'utilisation de l'eau (*L'état de la Planète, Lester R. Brown, 1993*).

Quant à la consommation de l'eau dans les villes, les maisons, les appartements et les petites entreprises, elle représente moins du dixième de la consommation de l'eau dans le monde (*L'état de la Planète*, Lester R. Brown, 1993). Des incitations économiques, une réglementation adéquate et de l'information du public sont nécessaires pour l'élimination du gaspillage.

Plusieurs affirment que l'installation de compteurs dans toutes les résidences est une solution privilégiée pour économiser l'eau. On estime que l'utilisation de tels compteurs pourrait diminuer d'au moins 15% la facture d'eau potable. Par contre, les compteurs présentent de nombreux désavantages et des coûts sociaux importants. Un rapport de l'Office de l'eau en Angleterre sur l'impact des compteurs d'eau montre que 8,3% des ménages ont eu des difficultés à rencontrer le paiement de leurs factures. Ainsi, l'eau devient un objet de pression sur plusieurs familles. De nombreux foyers, parmi les moins riches, ont admis avoir réduit le nombre de bains et de douches de 50%. On a même vu des gens âgés remplir leur baignoire d'eau au début de la semaine et se limiter à l'utilisation de cette eau pour sept jours. Des parents sont obligés de gronder leurs enfants pour qu'ils évitent de se salir ou de jouer dans l'eau.

L'incitation à diminuer la consommation d'eau par les compteurs s'avère donc avoir une influence sur les familles plus défavorisées. On s'attaque à des besoins fondamentaux comme la propreté, la santé, voire même le jeu, plutôt qu'en réduisant la consommation abusive de l'eau : arrosage excessif de la pelouse (ou même parfois du trottoir), lavage trop fréquent de l'automobile, etc. À titre d'exemple, une pelouse consomme jusqu'à 1 100 litres d'eau à l'heure : c'est l'équivalent des besoins d'une famille de quatre personnes par jour. Ainsi, si l'on veut que l'utilisation de compteurs ne brime pas les besoins fondamentaux, il faut prévoir une grille tarifaire qui permette de tenir compte des besoins domestiques de base et qui incite à économiser l'eau là où il y a vraiment surconsommation. Malheureusement, cela ne saurait être une préoccupation de l'entreprise privée.

Selon le Groupe de travail sur Montréal et sa région (1993), la consommation moyenne d'eau pour un citoyen de Montréal est de 860 litres/personne/jour, soit deux fois plus que la consommation québécoise. Selon les chiffres les plus récents du Service des travaux publics de Montréal, les fuites du réseau seraient en partie responsables du gaspillage de 15% à 20% de l'eau. La détection et la réparation des fuites d'eau dans le réseau souterrain pourraient donc faire diminuer substantiellement le gaspillage de l'eau. Par exemple, pour un coût de 2,1 millions de dollars, le programme de détection des fuites de la *Massachusetts Water Resources Authority* a réduit la demande en eau de Boston et de toute sa banlieue d'environ 10%, s'avérant être la mesure la plus efficace dans la stratégie de la ville pour économiser l'eau. (*L'état de la Planète*, Lester R. Brown, 1993).

De plus, la fixation de normes dans l'utilisation d'eau pour des installations comme les toilettes, pommes de douche et robinets est aussi un élément important d'une stratégie d'économie de l'eau.

Par ailleurs, la réduction de la consommation de l'eau est, en quelque sorte contradictoire avec la volonté de réaliser des profits de l'entreprise privée. Avons-nous déjà vu un producteur de bière militer pour qu'on réduise notre consommation qu'il produit ? Selon cette logique mercantile, les multinationales des eaux de l'Europe produisent de la publicité pour encourager la consommation de l'eau potable plutôt que pour l'économiser.

UNE RÉGIE DE CONTRÔLE

Afin d'assurer un contrôle sur la qualité et les coûts de l'eau potable, certains proposent la mise en place d'une régie de l'eau. On peut se demander jusqu'à quel point celle-ci pourra exercer son contrôle face à une entreprise qui sera en situation de monopole d'une ressource essentielle et non-remplaçable. Une régie devra toujours tenir compte des impératifs de gestion d'une entreprise privée et fixer des normes ou des coûts qui lui permettent de faire des profits.

À ce sujet, Joseph Bunkoczy (ingénieur) dans un article dans le journal *Le Devoir* du 22 juin 1996 disait ceci : *L'eau ne peut être remplacé par rien d'autre : pour cette raison, sa privatisation serait extrêmement périlleuse et ne mènerait qu'au rationnement de la population.*

SANTÉ PUBLIQUE, ENVIRONNEMENT ET ÉQUITÉ

Les contrôles de la qualité de l'eau à Montréal sont effectués en quantité supérieure aux normes en vigueur. En effet, la Ville de Montréal effectue un nombre supérieur d'analyse en laboratoire par rapport aux recommandations minimales du gouvernement. Il y a fort à parier que l'entreprise privée se contentera de respecter le minimum requis, même avec l'existence d'une régie de contrôle qui ne pourra pas exiger plus.

En Angleterre, les consommateurs doivent parfois subir des coupures de services de plusieurs jours et se plaignent de nombreux problèmes au niveau de la qualité de l'eau. Devant ce manque de confiance dans la qualité de leur eau, la population de l'Europe utilise abondamment l'eau en bouteille. La non-utilisation de l'eau du robinet pour la consommation alimentaire a créé un relâchement au niveau de la qualité de l'eau potable et a accentué le phénomène. La population la moins riche, celle qui ne peut se payer l'eau en bouteille, a donc été la première à en souffrir.

Selon un document d'Environnement Canada (*Notions élémentaires sur l'eau*, 1991), en 1987, les Canadiens ont dépensé 110 millions de dollars pour de l'eau embouteillée. En 1995, on estime que ce chiffre a probablement doublé, et cela, même si l'eau vendue en bouteille n'est pas analysée aussi régulièrement que l'eau potable et est encore plus susceptible d'être contaminée. La privatisation de l'eau de Montréal risque d'encourager les citoyens qui en ont les moyens à consommer l'eau en bouteille, avec le risque de diminuer les standards de qualité pour l'eau du robinet. Il y a là un facteur d'iniquité sociale.

MONTRÉAL, UNE RAMPE DE LANCEMENT POUR L'OBTENTION D'UN MONOPOLE

Toute privatisation de l'eau à travers la province devra passer par Montréal. La compagnie qui obtiendra le contrat pour Montréal sera en situation privilégiée pour obtenir la gestion de l'eau partout au Québec. À cet effet, le document des Affaires municipales mentionne que : *... le transfert des services d'eau de la Ville de Montréal à une compagnie privée donnera un avantage marqué à la compagnie récipiendaire. Cette dernière aura des assises solides qui lui permettront de mettre la main sur la partie la plus lucrative et la moins problématique du marché québécois. La partie la plus intéressante du marché québécois des services d'eau deviendra alors l'affaire d'une seule entreprise, ce qui affaiblira grandement la compétition, enlèvera tout incitatif à la performance et créera deux niveaux de service au Québec.*

MAIS ALORS, POURQUOI L'ENTREPRISE PRIVÉE ?

Si la gestion de l'eau semble si lucrative, alors pourquoi ne pas en faire profiter le secteur public. La Ville de Montréal possède une excellente expertise dans ce domaine. Une bonne administration devrait en profiter plutôt que d'en faire cadeau à l'entreprise privée. Comme le dit Richard Desjardins dans un monologue, en parlant des grands capitaux : *Ils obligent les gouvernement à socialiser les déficits et à privatiser les profits, pi j'les entends dire à tous les jours : on veut vot'bien... on va l'avoir !*

La Ville de Montréal peut très bien assumer le coût des réparations nécessaires à la réfection des infrastructures, pour l'entretien régulier du réseau et pour la réparation des fuites. Elle peut aussi demander au gouvernement de mettre en place les conditions lui permettant de créer des provisions pour le faire et s'assurer d'une tarification adéquate.

L'entreprise privée affirme pouvoir faire mieux. Cela sera vrai si elle augmente le coût de l'eau (plus que le ferait l'administration publique), remplace des emplois du réseau public et ne tient pas compte des besoins fondamentaux liés à l'utilisation de l'eau. De plus, les expériences de privatisation de l'eau (avec ou sans partenariat) dans le monde ont mis en lumière plusieurs cas de corruption politique : trafic d'influence, ententes illicites sur les appels d'offre, livraison d'eau contaminée, etc.

Imaginez le pouvoir que détient une compagnie propriétaire d'un bien essentiel à la vie, mesurez l'inégalité dans le rapport de force.

Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon, l'Aut'Journal, été 1996

LA NÉCESSITÉ D'UN DÉBAT PUBLIC

Devant tous ces enjeux, il est plus que légitime d'exiger un débat public sur la privatisation de l'eau à Montréal. L'eau est une ressource trop précieuse pour la laisser ainsi entre les mains d'intérêts lucratifs et contraires au bien-être de la population. Comme le disait Michel Chartrand lors d'une assemblée de la Coalition pour un débat public sur l'eau à Montréal (juin 1996) : ***Ça commence à sentir mauvais... pourtant, l'eau ça doit être propre et transparent !***

